

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 24 FEVRIER 2020
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

20-24

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 – Budget annexe assainissement en délégation de service public

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Représentés	24
Absents	10

Votants	80
Abstention	
Suffrages exprimés	80
Pour	80
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Eric BENSOUSSAN représenté par Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvain BERRIOS représenté par Jacqueline VISCARDI, Adrien CAILLEREZ représenté par Nadia LECUYER, Pierre CARTIGNY représenté par Chantal CANALES, Catherine CHETARD représentée par Michel OUDINET, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Pierre GUILLARD, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Jean-Marc BRETON, René GAILLARD représenté par Nicole CERCLEY, Brigitte GAUVAIN représentée par Delphine HERBERT, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Gilles PANNETIER, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Hervé GICQUEL, Sergine LEFIEF représentée par Sengul KARACA, Charlotte LIBERT ALBANEL représentée par Dominique LE BIDEAU, Robin LOUVIGNE représenté par Benoît GAILHAC, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Mary France PARRAIN représentée par Catherine PRIMEVERT, Alain PAVIE représenté par Christel ROYER, Vincent PINEL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER, Germain ROESCH représenté par Sabine CHABOT, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Valérie ZELIOLI représentée par Christian FAUTRE

Absents : Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Nassim LACHELACHE, Patrick LE GUILLOU, Régis PIO, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20200224-DEL20-24-DE Date de télétransmission : 25/02/2020 Date de réception préfecture : 25/02/2020

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

OBJET : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 – Budget annexe assainissement en délégation de service public

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le compte de gestion du budget annexe d'assainissement en délégation de service public de l'exercice 2019 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public,

VU le tableau de synthèse des résultats budgétaires de l'exercice 2019 du budget annexe d'assainissement en délégation de service public annexé à la présente délibération,

VU le compte administratif du budget annexe d'assainissement en délégation de service public de l'exercice 2019,

Après avoir constaté la conformité des résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement entre le compte administratif et le compte de gestion,

VU l'avis favorable du Bureau du Territoire du 17 février 2020,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 21 février 2020,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'EPT Paris Est Marne & Bois pour l'exercice 2019 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'exercice 2019.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 27/02/2020
est exécutoire à la date du 27/02/2020
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du Code de procédure administrative
094-200057941-20200224-DEL20-24-DE
Champany sur Marne
Date de transmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020